

Retours d'expériences : interactions entre biodiversité et constructions

Intervenants

LPO
SECIB IMMOBILIER
BSB LES FOYERS



Contenu de l'atelier

01

Phase chantier

1. Préservation de la faune
2. Préservation de zones sensibles

Secib Immobilier
& LPO

02

Gestion et biodiversité

Refuges LPO

BSB Les Foyers
& LPO

03

Pour aller plus loin !

Pré-diagnostic

BSB Les Foyers

Intervenants



Marie Meunier
Responsable RSE
BSB Les Foyers



Jérémie Noizette
Responsable
de programme
et innovation
BSB Les Foyers



Justine Royer
Chargée de mission
Nature en Ville
LPO



Diane Breton
Responsable
développement
Grands Projets
SECIB Immobilier

Phase chantier

Préservation d'espèces protégées dans les projets de constructions neuves

Adaptation des projets en phase chantier pour la préservation de la faune et de la flore

Préservation d'espèces protégées dans les projets de constructions neuves

103 Bd de Metz à Rennes





**Installation
de bâches à
la jonction mur en
pierre /toiture**



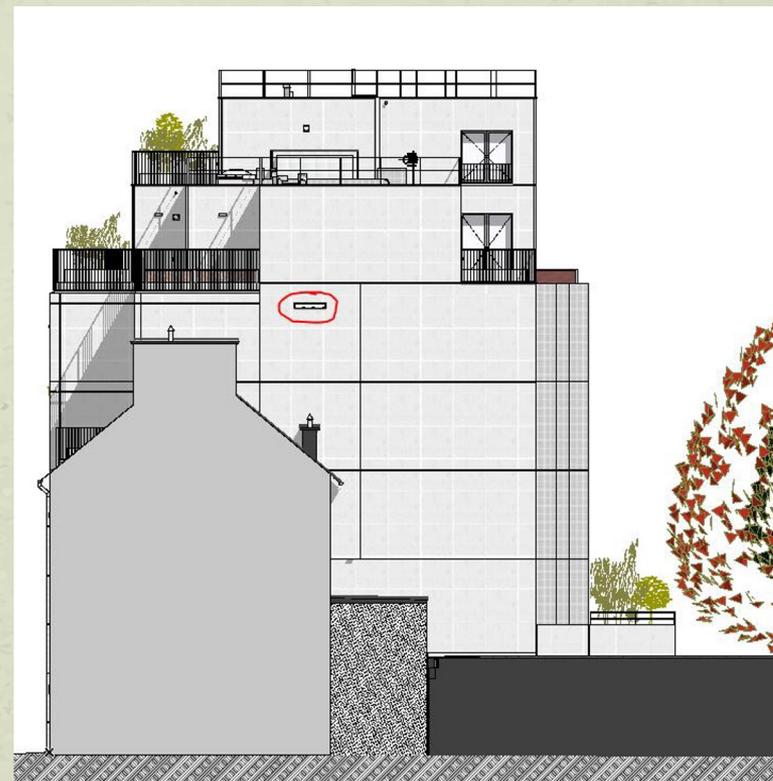


Mise en place d'un nichoir en mesure compensatoire

Installé au plus près
de l'ancien nid

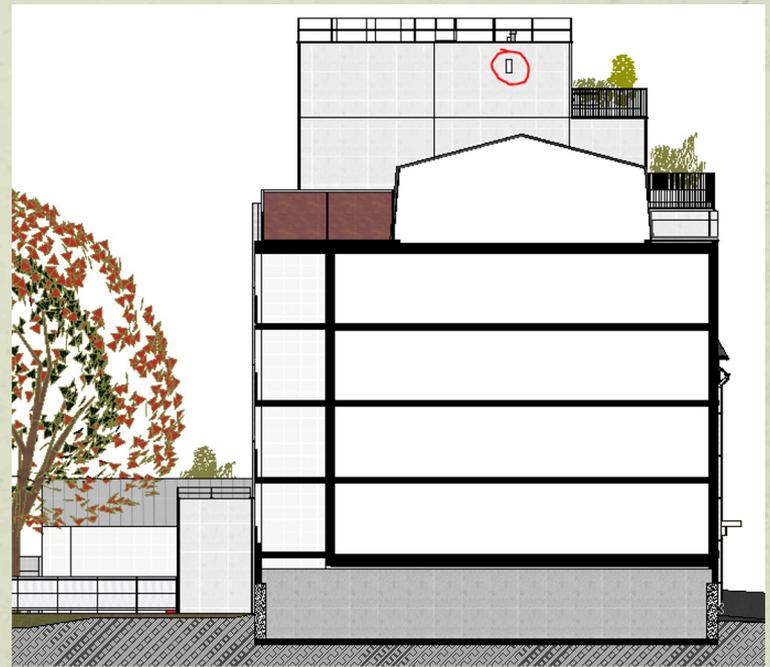
Mesure temporaire qui sera
préservée si possible





Localisation du nichoir triple intégré
dans la façade Nord du bâtiment
de SECIB Immobilier

© Mathias Avaulée

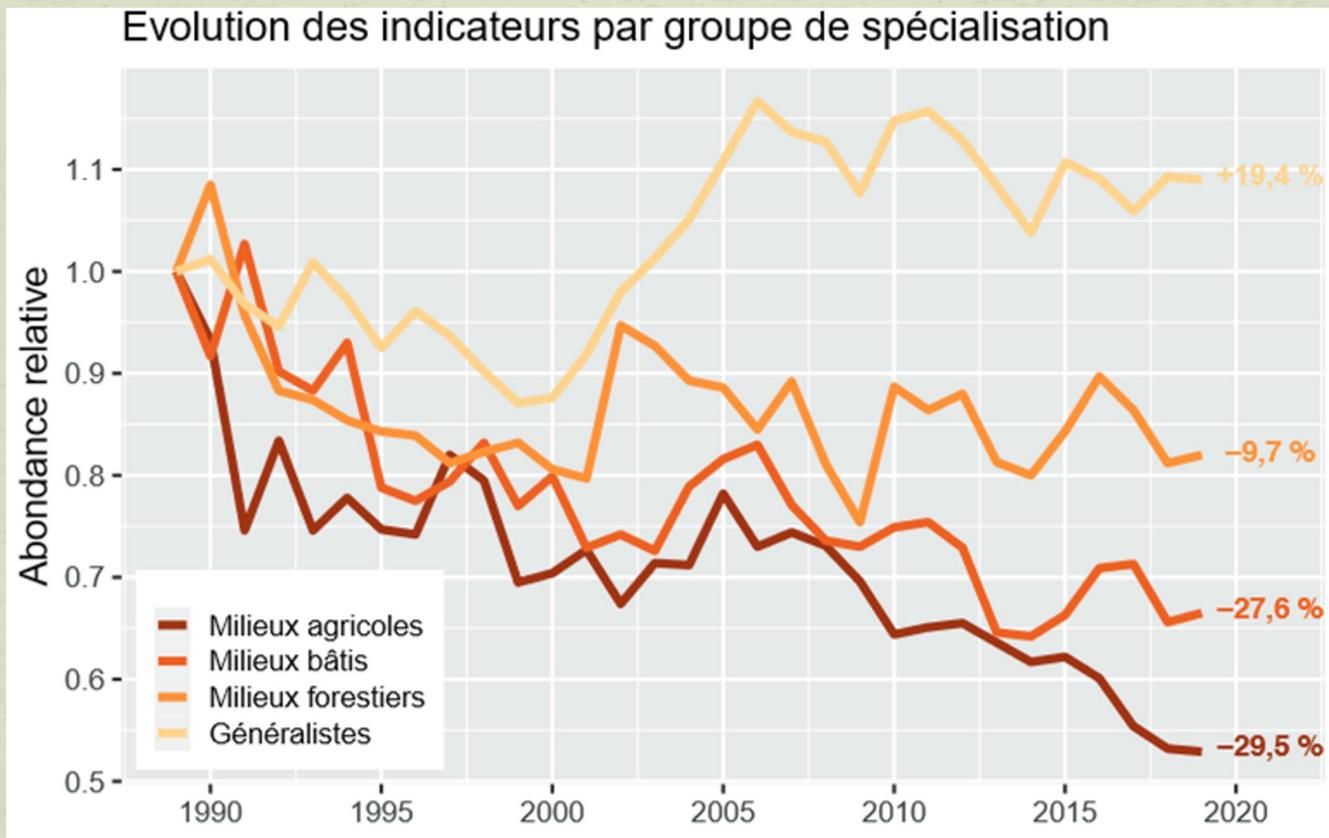


Localisation du gîte à chiroptères
sur la façade Sud du bâtiment
de SECIB Immobilier

© Mathias Avaulée

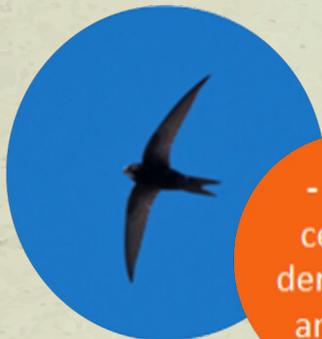
FOCUS

Des aménagements pour aider les espèces du bâti



FOCUS

Des aménagements pour aider les espèces du bâti



- 40%
ces 10
dernières
années



- 41%
ces 10
dernières
années



- 33%
ces 10
dernières
années



Classé
"Vulnérable"
en
Bretagne

→ Espèces protégées par l'article L 411-1
du Code de l'Environnement

FOCUS

De la sensibilisation pour les futurs résidents

DES AMÉNAGEMENTS POUR AIDER LA BIODIVERSITÉ

Les bâtiments accueillent des animaux

Construire leur nid ou leur tanière, les "espèces du bâti" ont besoin de constructions ou d'aménagements urbains pour réaliser leur cycle de vie. Anfractuosités dans les murs, bardages, corniches, caves ou autres cavités de toit, c'est ici qu'elles vont trouver des bûches, des bœufs de repos ou de nid, c'est ici qu'elles vont trouver des bûches, des bœufs de repos ou de nid, c'est ici qu'elles vont trouver des bûches, des bœufs de repos ou de nid.



Un Martinet noir sortant d'une cavité qui abrite son nid.

Parmi les plus connues, les **hirondelles** réalisent deux types de nids de boue sur les façades ou sous des abris (granges, pères...). Mais d'autres espèces d'oiseaux, telles que le **Martinet noir**, le **Mouineaux domestique**, le **Rougequeue noir**... Sans oublier les **chauves-souris**, qui nichent dans les moindres recoins des toits.

Des espèces en danger et protégées

Ces espèces sont aujourd'hui en danger : ce sont une diminution moyenne de 25% entre 2008 et 2010 des oiseaux liés au bâti. Parmi les raisons de ce déclin : la destruction des ressources alimentaires (des insectes prépondérants) et la disparition des lieux propices pour se reproduire et se reproduire. Ce fait, beaucoup de travaux ne prennent pas en compte les interactions avec ces espèces et entraînent la disparition des lieux propices pour se reproduire et se reproduire. Ce fait, beaucoup de travaux ne prennent pas en compte les interactions avec ces espèces et entraînent la disparition des lieux propices pour se reproduire et se reproduire.



-40% de Martinets noirs ces 10 dernières années.

Un nouveau logement pour eux

La LPO Bretagne a repensé en 2022 un nid de Martinet noir sur la façade minérale de votre bâtiment, afin de les accueillir au mieux. Cette initiative a été précédée par une étude en collaboration avec l'association SECIB (Société pour l'Écologie et la Conservation de l'Architecture) pour aider la protection de la nature afin d'établir des aménagements pour aider la protection de la nature afin d'établir des aménagements pour aider la protection de la nature.



3 gîtes à chauves-souris

3 nichoirs pour Martinet noir



Id 3 nichoirs de Martinet noir



Id 1 gîte à chauve-souris



PROTÉGER LES ESPÈCES DU BÂTI

Pourquoi les travaux liés aux bâtiments impactent la biodiversité ?



Les bâtiments accueillent des espèces protégées

La loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 2016 introduit pour la première fois la notion d'espèces protégées. Elles bénéficient d'une protection légale en raison de leur intérêt scientifique, biologique ou patrimonial. En France, elles sont listées par arrêté ministériel. Selon l'article L. 411-1 du Code de l'Environnement, il est ainsi interdit de porter atteinte aux individus, à leurs œufs mais aussi à leurs nids et à leurs habitats en tout temps sous peine d'une sanction de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000€. Parmi les espèces protégées, les espèces du bâti ont besoin de constructions ou d'équipements urbains pour réaliser leur cycle de vie.

Les travaux impactent les espèces

Les travaux sur un bâtiment peuvent ainsi impacter le cycle de vie de certaines espèces. Les échafaudages, les filets de protection et l'activité humaine peuvent déranger les animaux, voire entraîner une mortalité (accès empêché au lieu de reproduction). Les travaux de rénovation (isolation par l'extérieur, ravalement de façades, réflexions de toitures) peuvent également condamner de nombreuses cavités, utiles ou intéressantes. Des travaux de plus grande ampleur (surélévations, extensions, démolitions de bâtiments) ont aussi un fort impact. Enfin, la réhabilitation d'espaces non habités (combles, greniers, caves) peut être synonyme de disparition de lieux favorables aux espèces protégées.

Des solutions existent !

La première étape pour protéger les espèces du bâti est de faire réaliser un inventaire de la faune par un écologue. Savoir comment et quelles espèces utilisent le bâtiment permet d'anticiper les impacts des travaux et donc de trouver des solutions pour les protéger. Réaliser les travaux en dehors de la période de reproduction (généralement de mars à septembre) est primordial. Quand il est impossible de conserver un lieu de reproduction ou de repos d'une espèce protégée, des dérogations à la loi peuvent être demandées aux autorités compétentes (DDT, DREAL). Il faut alors prévoir des actions et des aménagements pour compenser la perte de ces lieux : pose de nichoirs, reconstruction du lieu propice détruit...

En cas d'observation d'atteinte à une espèce protégée, n'hésitez pas à contacter la LPO (bretagne@lpo.fr) ou l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Pour plus de renseignements : consultez la page Web Actions - Fabrique Nature en Ville (bit.ly/actions-igno-bati)



PROTÉGER LES ESPÈCES DU BÂTI

Comment repérer les différents habitats des espèces du bâti ?

De nombreuses espèces animales utilisent les bâtiments pour réaliser leur cycle de vie (reproduction, repos). Selon leurs exigences, on se les trouve pas aux mêmes endroits. Les petites espèces cavernicoles (mouineaux, mésanges, chauves-souris) vont avoir besoin d'une ouverture de 2 à 4 centimètres pour se glisser dans des anfractuosités sur les façades ou dans des cavités sous les toitures. Le Martinet noir, aussi cavernicole mais de plus grande envergure, va avoir besoin d'une ouverture d'environ 5 centimètres, très haute et bien dégagée. Les hirondelles de fenêtre vont chercher des anvoles pour protéger leurs nids de boue des intempéries (angles de fenêtre, avancées de toit, sous les balcons) et les hirondelles rustiques vont chercher des lieux encore plus fermés (granges, abris de jardins, parkings sous-terrain...). Enfin, toutes les zones non habitées ou peu utilisées peuvent abriter des espèces protégées (cheminées, combles, caves, derrière les volets...).



MOUINEAUX



MARTINETS



CHOUETTES ET CHOUCAS DES TOURS



CHAUVE-SOURIS



BERGERONNETTES GRISES ET ROUGEQUEULES NOIRS



MÉSANGES



HIRONDELLES DE FENÊTRE



HIRONDELLES RUSTIQUES



© Eners Consulting

Adaptation des projets en phase chantier pour la préservation de la faune et de la flore

Les Granges de Saint-Erblon





Mise en alerte début 2021

- > Début bornage fin 2021
découverte zone humide
- > 1 an pour valider le principe
de solution avec la ville
(plan masse final mars 2022)

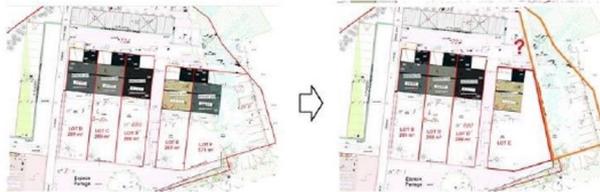
Plan d'action

1. Retarder, puis finalement modifier le phasage des travaux de terrassement qui ont finalement démarré par le collectif (BAT A et B) avec plus de deux semaines de décalage.
2. Missionner IAO SENN pour réaliser une étude complémentaire afin d'intégrer au mieux cette nouvelle donnée dans le projet.
3. Présenter les conclusions de notre étude à la commune de Saint-Erblon dans les meilleurs délais et définir d'un choix collectif.



Solution 1

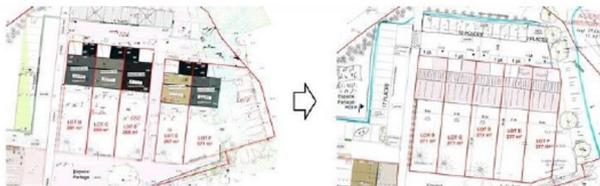
Suppression Maison C5



Cette solution n'est pas envisageable économiquement

Solution 2

Coller les maisons et les décaler vers le SUD



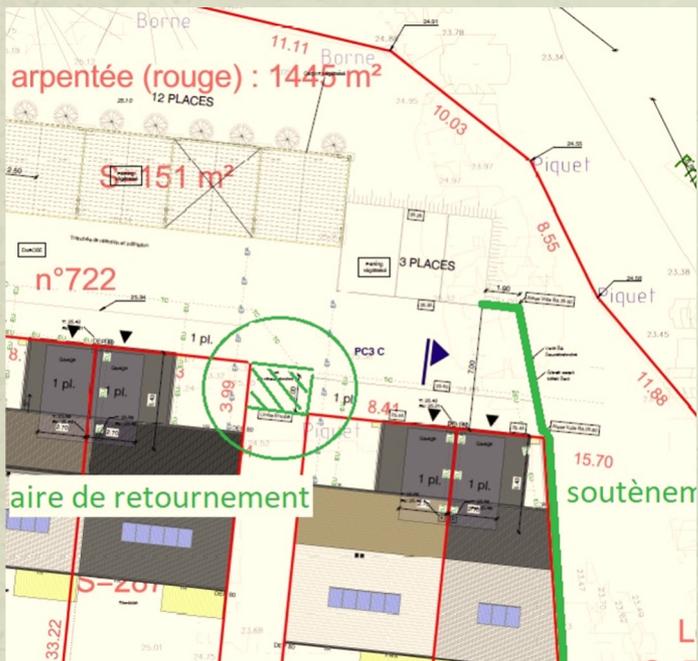
Cette solution n'est pas envisageable car elle nécessite le dépôt d'un nouveau PC avec un projet qui serait contraint de respecter le PLUI

Solution 3

Compensation sur le domaine communal



Cette solution nous semble la plus pertinente



Solution choisie : la n°5 !

Transformation d'un logement T5 à T3

Modification du plan masse

**Soutènement et murs ossature bois bardé
avant levage**

**Débroussaillage de la friche pour mise
en valeur**



Gestion et biodiversité **& Refuges LPO**

Gestion et biodiversité : les refuges LPO

Convention de partenariat entre la LPO et les ESH BSB – Les Foyers engagée en 2021

3 résidences labellisées refuges LPO

Engagement à respecter la charte des refuges LPO en :

- ▶ Adoptant les principes de gestion écologique.
- ▶ Favorisant la biodiversité sur son terrain.
- ▶ Sensibilisant à la découverte de la nature de proximité

Gestion et biodiversité : les refuges LPO

2021

Diagnostic
naturaliste initial

Mise en œuvre des préconisations d'aménagement
et de gestion

2025

Diagnostic
naturaliste final

Gestion différenciée des espaces verts
Réalisation de plantations d'espèces locales
Gestion des espèces invasives
Mise en place et gestion de nichoirs
Installation d'aménagements spécifiques

Animation annuelle Grand public



Pour aller plus loin !

Pré-diagnostic

Anticipation sur les opérations et acculturation des équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre

Afin de développer une action d'ampleur dans son activité sur le territoire, la SAHLM BSB-Les Foyers va lancer début 2024, une série de mesures en faveur de la biodiversité dans le cadre du partenariat qu'elle a avec la LPO :

- Transmettre un guide interne à l'usage des responsables de programmes et gestionnaires techniques.
- Transmettre à toutes les équipes de maîtrise d'œuvre, dès la consultation, un pré-diagnostic de biodiversité systématique pour toutes les opérations en construction neuve et en réhabilitation.
- Partager des éléments essentiels de ces pré-diagnostic avec les acteurs territoriaux, afin d'élargir le champ de connaissance breton sur la biodiversité.

Les objectifs:

- Permettre de préserver, d'encourager, de développer la biodiversité dans tous les projets de la SAHLM BSB-Les Foyers.
- Permettre de développer une réflexion systématique sur les sites "invisibles" car ne nécessitant pas d'étude d'impact.

Les moyens:

- Utiliser l'outil contractuel pour établir la problématique de la biodiversité comme élément indissociable du programme.
- Se doter d'informations non-seulement quantitatives, mais aussi qualitatives sur les milieux en amont de toute conception de projet.

Un pré-diagnostic n'est pas une simple "étude flash"

- Réalisé le plus tôt possible, dès le passage en pré-comité d'engagement.
- Un outil permettant d'orienter la maîtrise d'œuvre vers une intégration de la biodiversité dans le processus de conception.
- Un outil partagé pour participer à la connaissance territoriale.

L'équipe de maîtrise d'œuvre aura ensuite contractuellement la charge de la complétion du pré-diagnostic dans sa mission et devra expliciter sa conception au regard des enjeux diagnostiqués.

Au-delà des projets de constructions neuves et réhabilitation, un travail sur la maintenance va être engagé, notamment au travers de la consultation, en 2024, des sociétés de paysagisme pour l'entretien des espaces verts.

Extraits des thématiques du pré-diagnostic :

1. Renseigner la diversité des habitats présents :
 - Approche quantitative et qualitative : notion d'habitat fonctionnel
 - Synthèse sous forme de note d'enjeu
 - Cartographie
1. Habitats patrimoniaux
 - Présence /Absence et réglementation associée
1. Diversité faunistique
 - Taxons et statuts
1. Réseaux écologiques
2. Diversité des micro-habitats
3. Biodiversité du bâti
4. Eléments non-favorables pour la biodiversité
5. Suivi des préconisations dans la suite du projet
6. Tableau final de préconisations indiquant les enjeux par thématique et mettant les actions à mener en regard

Merci !